

Ne laissez pas les rumeurs prendre sources mais informez le Conseil en temps et en heures !

Comme beaucoup de conseillers communaux la situation de crise a sein de l'administration communale n'a cessé de nous inquiéter durant ces derniers mois. L'impasse dans laquelle semble s'être engagé la Municipalité nous fait craindre une issue bien incertaine.

Le prix à payer, aussi bien en termes de souffrances parmi les employés, dégâts d'image dans la population, perte de confiance entre l'exécutif de la Ville et le Conseil communal, défiance des citoyens mais aussi coûts financiers probablement disproportionnés en regard des résultats escomptés nous amène précisément, à nous interroger sur l'envergure de ces prochaines dépenses.

La Municipalité, rappelons-le, a le droit de dépenser uniquement ce que le Conseil communal lui a accordé, soit par le budget, soit par voie de préavis. Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, elle pourrait inscrire un certain nombre de ces dépenses sous différentes lignes budgétaires et être ainsi en règle avec la loi. Il y a cependant d'autres dépenses qui ne peuvent pas être ventilées dans les comptes, soit parce qu'elles n'entrent pas dans l'une ou l'autre catégories budgétaires planifiées, soit parce qu'elles dépasseraient les 50'000 frs de la compétence Municipale.

La Municipalité a promis lors d'une précédente séance du Conseil qu'elle serait parfaitement transparente en cette occurrence et ne chercherait pas à dissimuler les différents postes à l'intérieur de budget. Les frais déjà engagés nous ont été révélés oralement lors de la séance extraordinaire du Conseil du 31 janvier 2022.

Nous avons compris que la Municipalité avait un projet, celui de réintégrer à leur poste toutes les personnes actuellement en arrêt-maladie. Elle nous a fourni un calendrier intentionnel comportant des mesures d'apaisement des tensions et de réformes structurelles. Cela passera par des médiations interpersonnelles, des thérapies sociales, une analyse structurelle du SAG et des RH, de l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques, d'une enquête de satisfaction générale pour aboutir à l'entrée en vigueur du nouveau règlement du personnel en début d'année 2023. Un projet tel que celui-ci devrait faire l'objet d'un préavis afin d'obtenir du Conseil l'octroi d'un crédit adéquat.

Conscient qu'il ne sera pas facile de prévoir toutes les dépenses sur une aussi longue période, que les événements ne se dérouleront pas forcément selon le plan établi, que la réussite du projet n'est pas garantie, les soussignés ne souhaitent pas contraindre la Municipalité à déposer un préavis au destin incertain.

Dès lors l'objet de la motion est de demander à la Municipalité d'informer régulièrement le Conseil sous forme d'une communication mensuelle écrite. Cette information devra faire état des progrès accomplis, des échecs rencontrés ainsi que les dépenses qui ont été et qui seront engagées durant la période de crise. Les soussignés rappellent que la Municipalité a un devoir d'information envers le Conseil communal, en particulier aussitôt qu'elle a connaissance de dépenses qui vont dépasser sa compétence financière.

Ils rappellent également que la Municipalité doit mettre tout en œuvre pour économiser les deniers publics, de ne dépenser que les sommes qui sont absolument nécessaires à la réussite du projet en question.

En conclusion

Cette motion charge la Municipalité de présenter chaque mois une information détaillée de l'avancement des opérations et de l'évolution des dépenses en lien avec celles-ci. Cette information se fera sous la forme de communication écrite figurant à l'ordre du jour de chaque Conseil communal.

Jacky Colomb